

DROIT & LIBERTE

MENSUEL DU MOUVEMENT CONTRE LE RACISME ET POUR L'AMITIE ENTRE LES PEUPLES

N° 406 - DECEMBRE 1981 - 3 F

mr
ap

LES RACISTES S'AGITENT

Changement d'époque, changement de ton. Avec l'arrivée de la gauche au pouvoir, le racisme d'Etat n'a plus cours. Les nouvelles mesures favorables aux immigrés — régularisation des sans-papiers, droit d'association... — ont traumatisé une opposition naturellement encline à « rejeter l'étranger » au nom d'un nationalisme désuet.

Ainsi, l'extrême droite, qui n'a que légèrement subi le contrecoup du 10 mai, et à sa remorque la droite traditionnelle plus marquée par la défaite, font du racisme un levier contre un régime plus favorable au Tiers-Monde et à ses ressortissants. Pendant que des actes discriminatoires continuent d'être perpétrés mais que la lutte antiraciste progresse, la campagne d'intoxication se poursuit, avec la complicité de certains médias.

(lire pp. 4 et 5)

A Aix-en-Provence, certains cafés cultivent le style « à la française » en refusant de servir les Maghrébins. Pour le « French café » et « La Belle Epoque » 15 jours de fermeture judiciaire à la suite de nombreuses plaintes. Une sanction exemplaire et qui devrait être plus fréquente...

photo Senna



Afrique du Sud : impérialisme et guérilla

L'Afrique du Sud aurait-elle les yeux plus grands que le ventre ? Alors qu'à l'intérieur du pays, la résistance au régime de l'apartheid se fait de plus en plus pressante, le gouvernement de M. Botha met en place une politique d'intervention sans précédent en Afrique australe.

En Namibie d'abord, où le problème de l'occupation sud-africaine est loin d'être résolu, malgré les négociations en cours. Dans le sud de l'Angola ensuite, où les troupes sud-africaines ont récemment monté deux opérations militaires — la dernière, baptisée Primevère date du mois de novembre — afin de détruire les bases de la SWAPO. Ailleurs, Prétoria travaille en coulisse, en Zambie, au Swaziland, au Malawi, et en Angola toujours, en soutenant l'organisation UNITA, responsable de la récente destruction de la raffinerie de pétrole de Luanda. Autre tactique, l'Afrique du Sud, de plus en plus isolée politiquement en Afrique australe, veut garder la mainmise sur ses voisins en essayant de maintenir par tous les moyens leur dépendance à son égard en matière de voies de communication. Toute velléité d'émancipation est chèrement payée. Ainsi, au Mozambique, des « terroristes » ont successivement saboté la route principale, la voie ferrée et le pipe-line qui le reliaient au Zimbabwe, où parallèlement les pressions économiques et commerciales, par lobby blanc interposé, se font de plus en plus fortes, pour que tout continue de transiter par les ports sud-africains.

Que cherche le gouvernement raciste de Prétoria à travers ces coups de forces ? En premier lieu déstabiliser à son profit.

Ensuite, éviter l'alliance et la coopération économique entre les pays progressistes de la zone.

Dans l'Océan Indien, le régime de l'apartheid fait preuve d'une activité débordante pour ne pas dire envahissante. La conclusion de contrats commerciaux avec l'île Maurice, le coup d'Etat manqué au Seychelles contre le gouvernement progressiste du président René, qui à son arrivée au pouvoir avait nationalisé l'industrie du tourisme jusqu'alors aux mains des Sud-Africains, ont montré l'intérêt porté par Prétoria à cette région du monde où la France reste très présente. Après l'échec de cette opération montée par des mercenaires sud-africains, il ne fait plus aucun doute que les mercenaires belges et français basés aux Comores, fief de Bob Denard, entretiennent des liens fort étroits avec Prétoria.

Mais c'est bien à l'intérieur que se jouera la partie. L'ANC, le plus ancien des mouvements de libération d'Afrique fêtera bientôt son 70^e anniversaire. En France, une soirée sera organisée à cette occasion le 7 janvier prochain à la Cité Universitaire d'Antony. Or, la situation est grave. Pour avoir voulu libérer leur pays des griffes de l'apartheid, six de ses militants sont actuellement condamnés à mort et la plupart de ses dirigeants sont emprisonnés à Robben Island. Tandis que se développe son action de guérilla, un récent sondage a montré que l'ANC représentait une force considérable en Afrique du Sud. Comment dans ces conditions le régime de Prétoria peut-il prétendre faire la loi en Afrique australe ?

DEUX PRISES DE POSITION

La Pologne

Le Bureau National du Mrap, profondément ému par le drame que connaît le peuple polonais, dont il s'affirme solidaire, condamne les manifestations d'antisémitisme qui ont pris la forme d'inscriptions et d'affiches, et d'une émission de la télévision contrôlée par l'armée.

Le Bureau National décide d'intervenir auprès de l'ambassadeur de Pologne à Paris. Le recours à de telles méthodes, qui ont fait tant de mal à la Pologne dans le passé lointain et récent, ne saurait en aucune façon contribuer à une issue démocratique de la crise actuelle.

Le Proche-Orient

Vivement préoccupé par la nécessité de réaliser au Proche-Orient une paix durable fondée sur la justice et l'entente entre les peuples, le Bureau National du Mrap condamne l'annexion par Israël du territoire occupé du Golan.

Il demande que soit rapidement recherchée, par la voie de négociations entre toutes les parties concernées, une solution au conflit, prenant en compte les droits et la sécurité de tous les peuples de la région.

Elargir le champ d'action ?

En d'autres termes : devons-nous nous cantonner à la lutte antiraciste ou inclure dans nos préoccupations toute atteinte aux droits de l'Homme ?

Ces questions sont déjà posées à travers des articles de notre presse (Différences) et dans des comités locaux. Elles se poseront d'autres fois, y compris au niveau de nos instances nationales.

Pour notre part nous répondons qu'il ne faut pas que le Mrap s'écarte des buts qu'il s'est donnés dans ses statuts.

Une interprétation trop large de sa mission, même pour de nobles motifs, risquerait de diviser ses adhérents et militants, donc d'amoinrir ses forces.

La lutte spécifiquement antiraciste doit, à notre avis, rester l'objectif « limité » — si l'on peut dire, quand on pense à l'immensité de la tâche ! — qui nous réunit, avec nos conceptions politiques diverses, nos traditions et nos comportements propres.

La discrimination raciste, telle qu'elle se définit dans la loi de juillet 1972 donne déjà un champ étendu à notre action puisqu'elle englobe tout ce qui concerne les ethnies, les nations, les races et les religions.

Il nous paraît dangereux pour l'efficacité, et même pour la survie du Mouvement d'attribuer au mot « racisme » un sens encore plus étendu englobant les handicapés, les femmes, telle classe ou catégorie sociale etc. En altérant le sens d'un mot, on émousse son pouvoir mobilisateur. Il en est malheureusement ainsi de mots comme nazi, fasciste ou encore « s. s. » qui sont parfois utilisés à tort et à travers et risquent ainsi de se banaliser.

La lutte contre le racisme, dans son sens le plus restrictif, c'est-à-dire le plus fort, est un objectif tellement important qu'elle suffit bien aux forces du Mrap. Le racisme et la lutte antiraciste s'imbriquent d'ailleurs avec beaucoup de problèmes actuels de notre pays. A l'échelle mondiale, les combats pour la libération des peuples sous tutelle et pour un nouvel ordre économique international, sont, aussi et surtout, des luttes antiracistes.

Mouvement antiraciste, le Mrap ne doit donc pas, à notre avis, se disperser en luttant par exemple pour des objectifs pourtant aussi essentiels que la libération de la femme, et le respect des droits des enfants — dont on sait que 40 millions sont contraints au travail forcé et que des millions sont également victimes, dans leur pays, de sévices ou mutilations sexuelles.

Il en est de même en ce qui concerne l'homosexualité. Le comité parisien du 18^e arrondissement a organisé le 9 janvier 1981 un débat avec des militants homosexuels qui, parmi d'autres revendications, réclamaient l'extension de la loi

antiraciste de 1972 à « l'orientation sexuelle ». Nous ne pouvons rappeler ici les différents aspects de l'homosexualité, mais il nous semble impossible de considérer que les homosexuels sont victimes de racisme à proprement parler. Il en est d'ailleurs de même de tous ceux qui ont choisi de pratiquer une sexualité déviante ou minoritaire (pédophilie, sexualité de groupe etc.) qui ne peuvent pas non plus, raisonnablement, bénéficier du soutien du Mrap.

Nous avons vécu au comité local de Clermont-Ferrand, l'expérience d'utilisation abusives du Mrap comme tribune servant à faire passer parfois des messages non spécifiquement antiracistes.

Ainsi, au cours de spectacles ou d'expositions-ventes, il est arrivé que certains militants aient en particulier fait des proclamations partisans.

Ceci a toujours apporté une confusion regrettable dans l'esprit de ceux que nous cherchions à toucher pour élargir la lutte contre le racisme.

Il paraît donc essentiel de se garder de toute ambiguïté et de craindre les amalgames, d'autant plus que nos adversaires ne laissent jamais échapper une occasion de déformer notre message. N'oublions pas qu'ils gardent aujourd'hui encore un très large accès aux « médias »...

Pour conclure, nous pensons qu'une extension abusive de la notion de lutte contre le racisme et pour l'amitié entre les peuples risquerait de diminuer notre efficacité et de diviser profondément notre mouvement.

Ce souci de conserver notre spécificité, pour raison d'efficacité, ne signifie pas que nous nous désolidarisons d'autres mouvements qui luttent contre d'autres formes de discrimination... « Différences » est là pour montrer ce souci de solidarité, et nous ne désavouons pas « Différences » pour son objectif plus large que celui du Mrap. Mais nous n'avons vocation ni à nous substituer à ces autres mouvements, ni à nous fédérer organiquement avec eux.

Alors, des colloques de réflexion sur l'homosexualité, sur le sadisme, sur les handicapés... oui, pourquoi pas ? Pourquoi pas, aussi, sur les Basques, les Bretons ou les Occitans ? Sur les gros, les petits, les chevelus ? Peut-être conviendrait-il en priorité d'organiser des colloques sur des thèmes qui nous sont propres : par exemple sur les pratiques administratives à l'égard des étrangers, ou sur le travail précoce (et illégal) des enfants d'immigrés, ou encore sur la place du Mrap dans le combat pour la paix.

André LAVIGNON

Texte adopté à l'unanimité lors de l'Assemblée Générale du 9 novembre 1981 du Comité Départemental du Puy-de-Dôme.

Pas d'étrennes...

J'ai entendu ce matin à Europe n° 1 un communiqué de la Mairie de la Ville de Paris interdisant toutes étrennes aux éboueurs de la ville.

Or, on sait que la plupart sont des immigrés. Décidément, dans ce pays, on n'éprouve aucune reconnaissance pour ces hommes qui ont le courage de faire des travaux délaissés par les Français.

Je vous écris mon indignation.

Dominique PETIT
02700 Quessy-Centre

Appel des policiers en civil

Si la lutte contre le racisme, c'est d'abord de faire valoir que les gens ont le même droit au respect dû à toute personne humaine, quelle que soit sa différence de couleur de peau, de mentalité ou de civilisation,

Si lutter contre toutes les formes de ségrégation revient donc à faire reconnaître le droit imprescriptible de chacun à ne pas être abaissé « à priori » à un rang méprisable ou douteux, du fait de son aspect, son origine, sa situation,

Si le Mrap a le ferme attachement à défendre l'intégralité de ces principes sans envisager de participer lui-même à une quelconque forme de ségrégation,

Nous lui demandons d'accepter de nous soutenir, nous les policiers, « toujours présumés coupables », chaque fois que nous aurons à nous défendre de la diffamation dont on nous entoure, sur la seule présomption d'appartenir à un corps dont on généralise, à priori, les excès de quelques-uns.

Syndicat Nationale Autonome
des Policiers en Civil
Paris

« Droit et liberté » et « Différences »

En cette période de fin d'année, je viens vous renouveler mon adhésion au Mrap. Pour ce qui est de faire partie d'une commission, je suis un peu trop éloigné mais je pense qu'il est possible de faire des adhésions nouvelles afin de créer un comité local. Je vais donc essayer de m'y employer.

J'en profite, au passage, pour dire un grand bravo à notre magazine Différences et à notre bulletin de liaison qui est Droit et Liberté. Est-il nécessaire que Droit et Liberté soit aussi complet, maintenant que Différences semble bien pénétrer ? Un simple bulletin de liaison aux membres du Mrap ne suffirait-il pas ?

Gilbert GIRAUD
04 Digne

DROIT & LIBERTE

REVUE DU MOUVEMENT CONTRE LE RACISME ET POUR L'AMITIÉ ENTRE LES PEUPLES

89, rue Oberkampf, 75011 Paris
- Téléphone 806.88.00
C.C.P. 9239-81 Paris.

Directeur de la publication
Albert Lévy

Secrétariat de rédaction
Véronique Mortaigne

Comité de rédaction : Jean-Pierre Garcia, Frédéric Maurin, Robert Pac, Abdelhak Senna, Jean-Yves Treiber, Slimane Zéghidour.

N° de Commission paritaire :
61013

Imprimerie SIRG 249 24 00

PRESIDENT D'HONNEUR : Pierre PARAF

PRESIDENT DELEGUE : François GREMY

VICE-PRESIDENTS : Charles PALANT, Abbé Jean Pihan, M^e George PAU-LANGEVIN.

SECRETARE GENERAL : Albert LEVY

COMITE D'HONNEUR : Henri ALLEG, Georges AURIC, Robert BALLANGER, Maurice BEJART, Jacques BERQUE, Général de BOLLARDIERE, Bâtonnier Albert BRUNOIS, Aimé CESAIRE, Charles de CHAMBRUN, André CHAMSON, Marie José CHOMBART de LAUWE, Louis DAQUIN, Alain DECAUX, Henri DESOILLE, Maurice DRUON, Pasteur André DUMAS, Henri FAURE, Jean FERRAT, Max-Pol FOUCHET, Pierre GARRA, Colette GUILLAUMIN, Monseigneur Guy HERBULOT, Jean HIERNAX, Georges HOURDIN, Albert JACQUARD, Professeur François JACOB, Pierre JOXE, Jean-Pierre KAHANE, Alfred KASTLER, Jean LACOUTURE, Bâtonnier Bernard LASSERRE, Michel LEIRIS, Gérard LYON-CAEN, Jacques MADAULE, Françoise MALLET-JORIS, Albert MEMMI, Robert MERLE, Théodore MONOD, Henri NOGUERES, Jean PICART LE DOUX, Gilles PERRAULT, Marcel PRENANT, Wladimir RABI, Alain RESNAIS, Emmanuel ROBLES, Armand SALACROU, Jean-Paul SARTRE, Laurent SCHWARTZ, Georges SEGUY, Vieira da SILVA, Jean SURET-CANALE, Haroun TAZIEFF, Alain TERRENOIRE, Jacqueline THOME-PATENOTRE, VERCORS, Jacqueline VICTOR-BRAUNER, Docteur Pierre WERTHEIMER, Iannis XENAKIS, Bernard ZEHRFUSS.

Désireux de m'informer et de soutenir l'action contre le racisme, pour l'amitié entre les peuples

J'adhère au m.r.a.p.

Je m'abonne à droit et liberté



Nom (en capitale)

Prénom

âge

Profession

Adresse

Code postal

Ville

Le montant de la carte d'adhésion (à partir de 80 francs) est laissé à l'appréciation du souscripteur, selon ses possibilités, compte tenu de la nécessité d'apporter le soutien le plus efficace à l'action du mrap.

Abonnement d'un an à droit et liberté (30 F). Abonnement de soutien (100 F). Etranger (50 F). Adhérents au MRAP (20 F). C.C.P. 9239-81 Paris
■ Rayer la mention inutile.

mouvement contre le racisme et pour l'amitié entre les peuples (mrap)
89 rue Oberkampf - paris 11^e - tél. 806.88.00 - c.c.p. 14-825-85 paris

LE DEVENIR DE L'IMMIGRATION

Dans notre tradition occidentale, la nuit du 31 décembre est liée à l'échange de vœux et de cadeaux à l'aube d'une nouvelle année. Aussi est-elle teintée de joie et célébrée festivement par la majorité des gens. Malgré cela, le 31 décembre 1981 va prendre une résonance tout autre pour un certain nombre de personnes vivant en France : je veux parler des travailleurs immigrés « sans papiers ».

En effet, ce jour-là s'achèvera pour eux le processus de régularisation commencé il y a 4 mois. Les uns ont satisfait à cette obligation, parce qu'ils remplissaient les deux conditions mises par le gouvernement — entrée en France avant la 1^{er} janvier 1981 et travail stable —, d'autres y ont échappé soit, qu'ils n'aient pas voulu déposer leur dossier, soit dans l'immense majorité des cas, qu'ils n'aient pas pu y satisfaire, se heurtant à la mauvaise volonté de leurs patrons ou à l'impératif des conditions requises.

Une telle situation a suscité des débats passionnés et des exigences inconditionnelles provoquant un climat d'angoisse et de peur chez les intéressés. Bataille de chiffres, de pourcentage de régularisés potentiels. C'est sans conteste, à l'heure actuelle, le problème majeur qui agite certains milieux de l'immigration, ou proches d'elle, occasionnant prises de position et manifestations. Or, pris en lui-même, ce problème est insoluble : il convient de le situer à sa juste place dans un cadre plus général car il soulève à la fois le problème de l'immigration en elle-même et celui du travail clandestin. En le grossissant démesurément ne deviendrait-il pas comme l'arbre qui cache la forêt avec un double risque ?

Le premier serait en effet de laisser croire que depuis le 10 mai rien n'a changé dans le domaine de l'immigration et que la politique du pouvoir précédant tant de fois dénoncée par le Mrap et les organisations démocratiques, continue. Or, nous savons que c'est faux. Nous avons dit dans nos derniers numéros ce que nous pensions des nouveaux textes de lois et des nouvelles dispositions en la matière, en soulignant à la fois nos motifs de satisfaction, de craintes et de désaccord. Nous n'y reviendrons pas.

Signalons toutefois qu'en ce qui concerne les régularisations, dès le 10 septembre, au cours d'une conférence de presse, le Mrap regrettait la seconde condition mise par le gouvernement — la stabilité du travail — et précisait que le critère majeur de l'immigration clandestine était justement l'instabilité dans le travail. S'il est clair que des travailleurs sans papiers se heurtent à de sérieuses difficultés, seuls face à leurs employeurs qui, trop souvent, répondent par un licenciement abusif à toute demande de régularisation, il est clair aussi que le gouvernement a la ferme volonté d'en finir avec ce chancre du travail qu'est l'emploi clandestin. Si l'on tient compte des dispositions de la circulaire du 11 août 1981, des deux annexes la complétant et des déclarations successives de M. Autain, il semble que les autorités feront preuve de souplesse pour la régularisation de ceux des travailleurs immigrés sans papiers entrés en France avant la date prévue.

Le second risque serait d'occulter le pourquoi de l'immigration et les pratiques d'exploitation éhontée encouragées pendant plus de 20 ans par l'ancien pouvoir. Même si les choses ont commencé à changer avec « la crise » mondiale, il est en effet établi qu'à partir de 1960, 85 % des travailleurs immigrés relevaient de l'immigration sauvage sans que les gouvernements successifs ne s'y fussent opposés. D'où l'accroissement des trafics de main-d'œuvre avec leur lot de surexploitation, de non-respect des droits sociaux et de la législation du travail. D'où aussi, l'encouragement accordé à la mise en place de filières et d'un processus de rotation sélective de la main-d'œuvre étrangère, appuyée sur la misère des pays du Tiers-Monde.

Si l'on veut traiter le problème de l'immigration au fond, le poser dans toute sa complexité, il faut que se réalise un Nouvel Ordre Economique Mondial fondé non sur un profit accru des pays industrialisés mais, comme nous le disons dans notre Manifeste sur l'immigration « sur le développement indépendant des pays dominés en fonction des intérêts et du progrès de leurs peuples et sur des échanges avantageux pour tous les partenaires ». C'est pourquoi il paraît urgent de revoir dans ce même esprit tous les accords bilatéraux conclus avec les pays d'origine.

Conscient de l'étendue de ce problème, c'est dans cette double direction que le Mrap fait trois propositions :

- il s'adresse au Secrétaire d'Etat chargé des immigrés pour lui demander de proroger de 3 mois la date de dépôt des dossiers de régularisation ;
- il demande un débat parlementaire général et approfondi sur l'immigration ;
- il met sur pied pour 1982 un colloque sur le Nouvel Ordre Economique Mondial.

Puissent de telles propositions aider à la solution du problème global de l'immigration. C'est un vœu que nous formons du fond du cœur et qui prendra une dimension toute spéciale le 1^{er} janvier 1982.

René MAZENOD

Différences va plus loin !

Chaque mois, DIFFERENCES s'est fixé pour objectif d'approfondir les sujets dont chacun parle.

LE JOUR DE LA RENTREE, le professeur Albert Jacquard réaffirme que les échecs scolaires ne sont pas inscrits dans les chromosomes.

LE DEBAT POUR L'IMMIGRATION s'aiguise à l'Assemblée et dans le pays, en exclusivité M. François Autain, le ministre de l'immigration s'explique.

LE BICENTENAIRE DE LA VICTOIRE DE YORKTOWN est célébré avec faste aux Etats-Unis. DIFFERENCES rappelle que les Noirs s'y sont aussi battus : pour la liberté des Blancs.

LA GRANDE FOIRE EUROPEENNE DU LIVRE se tient à Francfort, DIFFERENCES est sur place et dénonce les nazis qui l'utilisent pour s'y refaire une virginité.

LA POLITIQUE NE FAIT PAS BON MENAGE AVEC LES COUPLES MIXTES. On « réédue » en Chine. DIFFERENCES enquête sur les couples de couleurs en France.

DECEMBRE EST LE MOIS DES FETES. DIFFERENCES enquête sur les cadeaux exotiques. Sont-ils le symbole d'une meilleure connaissance des peuples ou une gigantesque affaire commerciale de plus ?

Enfin, chaque mois, DIFFERENCES se veut être le moyen de connaissances d'autres peuples, d'autres coutumes, d'autres religions.

L'écrivain Tahar Ben Jelloun nous parle alors de son PELERINAGE A LA MECQUE, Maxime Rodinson, Directeur d'Etudes à l'école des Hautes Etudes, participe au dossier sur l'ISLAM.

piédssensibles

les chausseurs
du confort et de l'élégance

Choix unique en cheveau
en sports et en bottes

(1^{er}) 5, rue du Louvre (Métro Louvre)

(9^e) Gare Saint Lazare - 81, rue Saint-Lazare (M^o St-Lazare - Trinité)

(6^e) Rive gauche - 85, rue de Sévres (Métro Sévres-Babylone)

(10^e) Gare de l'Est - 53, Bd de Strasbourg (Métro Château d'Eau)

Magasins ouverts tous les lundis



mode enfantine

RAINETT

PARIS

Si les anciens tenants du pouvoir ont subi une défaite le 10 mai, il n'en va pas de même pour les organisations d'extrême-droite, du moins si l'on en croit leurs récentes déclarations. Longtemps marginalisées, elles trouvent en effet dans la lutte contre le gouvernement de gauche matière à relever la tête. Du même coup, des groupements naguère divisés se lancent à l'unisson dans l'opposition.

A tout seigneur tout honneur, le GRECE, champion de la nouvelle droite, tout en dressant un réquisitoire sévère de l'ancienne majorité, se présente à l'heure actuelle comme le seul groupe d'opposition capable d'apporter une alternative idéologique au socialisme. Son porte-parole, Alain de Benoist, souligne d'ailleurs que la prise du pouvoir par les socialistes confirme les thèses de la nouvelle droite, à savoir qu'il faut prendre le pouvoir culturel avant le pouvoir politique.

C'est donc sur le front idéologique qu'une large fraction de l'extrême-droite a décidé de concentrer son action. Les clubs de réflexion, cercles d'études refléissent. La présence de Lionel Stoléru et Alice Saunier-Seïté aux côtés de Louis Pauwels dans un même colloque destiné à « fournir aux Français qui ne se résignent pas au socialisme les munitions intellectuelles et morales qui leur font si cruellement défaut » laisse présager d'une offensive plus large.

Si certains affichent un optimisme « futuriste » quant à leurs idées, il n'en reste pas moins que l'éternelle panoplie des clichés de droite ressort avec la même aisance qu'au début du siècle.

En première ligne, le vieux cheval de bataille du nationalisme. Les premiers visés sont, bien entendu, les immigrés. Le gouvernement promulgue de nouvelles lois sur l'immigration, si insuffisantes soient-elles aux yeux des intéressés ? Aussitôt, c'est la levée de boucliers des « Français nationaux ».

Vieilles idées, nouvelles stratégies.

Sur Europe N°1, M. Le Pen, leader du Front National, part au combat. Il déclare dans l'émission « Partis pris » en octobre dernier : « Parmi les problèmes posés à la France et qui se sont notablement aggravés par la politique socialo-communiste, le plus sérieux, si j'ose dire le plus dramatique par ses conséquences à moyen terme, est sans conteste celui de l'émigration étrangère. » Après avoir souligné que la France devrait être gouvernée en vue de l'intérêt national, « c'est-à-dire dans l'intérêt de ses nationaux », M. Le Pen fustige l'ancien gouvernement « mercantile ou mondialiste » qui a permis l'entrée en France de « 6 millions (sic) d'immigrés, au moment même où la crise creusait chez nous le gouffre du chômage. » D'après lui 70 % des étrangers installés en France seraient illégaux, ce qui revient à dire que les 4,2 millions d'immigrés que compte réellement notre pays seraient tous clandestins. Habiles calculs, subtils amalgames... Pourquoi s'arrêter en si bon chemin ? « Le gouvernement socialo-communiste », poursuit M. Le Pen, « après avoir légalisé l'émigration sauvage, ouvre toutes grandes les frontières par lesquelles s'engouffrent chaque semaine des milliers d'immigrés nouveaux. Situation dramatique... sur le plan de la Sécurité Sociale, voire de la simple cohabitation, de la sécurité publique et de la défense nationale. Les incidents se multiplient, tous mis sur le compte du racisme, alors que dans la plupart des cas, il s'agit d'actes de racisme anti-français. » Et M. Le Pen de conclure : « Notre pays est en train d'être colonisé sous nos yeux, demain il risque d'être comme le Liban le terrain de lutte des factions étrangères, ou pis encore d'être submergé par le Tiers-Monde ». Quelques minutes plus tard, Europe N°1 prendra la précaution de se démarquer du Front National en présentant dans son journal un dossier « immigration » rétablissant un minimum de vérité.

LES RACISTES S'AGITENT

Ancienne et nouvelle droite font une arme contre le gouvernement socialiste

Certes le leader du Front National nous a habitués à des déclarations fracassantes. Il n'est malheureusement pas le seul. Des tracts qui reprennent le même type de discours circulent actuellement dans diverses régions. Ainsi la fédération de l'Aisne de l'Œuvre Française groupe dans un même texte la peine de mort et les immigrés, « Vous trouvez anormal que le nouveau pouvoir grâce les tueurs et les crapules ? Vous pensez que la France et son travail doivent d'abord appartenir aux Français ? ». Les enchères montent : « Sept millions d'émigrés qui eux font des enfants, égal vingt millions dans moins de vingt ans, y avez-vous pensé ? ». Dans un second tract, la même Œuvre Française reprend le thème de la France envahie : « Le chiffre de huit millions sera bientôt atteint. Les déficits de nos administrations sociales vont aller en s'accroissant car les aides et les prises en charge de ces envahisseurs d'un nouveau genre ne sont pas rationnés. »

Être nationaliste devient une nécessité urgente... Notre mouvement n'est la botte de personne ! » Le nationalisme recouvre décidément de bien étranges notions. L'affaire a été remise pour le Mrap entre les mains de la Justice.

Plainte également dans la Moselle, où le Journal de l'École Nationale d'Ingénieurs de Metz (ENIM) reproduit un tract distribué à Algrange sur le campus universitaire. Il s'agit d'une parodie de lettre, « les zémigrés en France », adressée par Ben Ahmed Sidi à son cousin Mustafa. « Avec la grâce d'Allah tout-puissant, nous sommes devenus les maîtres et seigneurs de la France. Je me demande pourquoi tu hésites à venir nous rejoindre... Tu verras, c'est très intéressant, les allocations, surtout lorsque tu as dix ou quinze enfants. Attention une seule de tes femmes sera considérée comme légitime ». Inutile d'en citer de plus larges extraits, la suite n'étant qu'un tissu de clichés racistes.

Rue Notre-Dame-de-Nazareth, octobre 81

Un camion bouche cette rue encombrée du 3^e arrondissement. Comme il est d'usage dans l'imbroglio de la circulation parisienne, une altercation éclate entre le chauffeur, les automobilistes et les commerçants de la rue. La police est là aussi. « Au lieu de verbaliser, vous feriez mieux de protéger nos synagogues », proteste un riverain. Un policier s'énerve : « Vous et vos synagogues, je vais vous faire sauter ! ». Pas de chance, il y a des témoins. Dont un avocat, Rémi Hassan, qui insiste pour connaître le numéro de matricule du policier vengeur. Rien à faire. Ce n'est qu'après un certain laps de temps que le chef de car le lui donnera. L'affaire suit son cours.

Vocabulaire guerrier, discours pressant, annonciateur de cataclysmes et d'invasions, visant à créer un sentiment de peur dans la population, à réveiller les vieux sentiments réactionnaires qui sommeillent en essayant de faire porter aux étrangers vivant en France la responsabilité de la crise mondiale, de trouver en quelque sorte un exutoire à l'insatisfaction. Le procédé n'est pas neuf, d'autres, et des pires, l'ont utilisé avant. Plus neuve, la situation politique française, depuis l'élection du gouvernement de gauche. Du titre du journal « Aspects de la France », « Réveiller la France réelle », à la diatribe de l'Œuvre Française, « Français pendant que vous rêvez, l'invasion de notre pays se poursuivait », la marge est étroite.

LES ZIMIGRES DE FRANCE.
Les Français vénèrent les saluts, c'est une bonne chose car bien entendu, Allah wéjile sur nous. Depuis que nous sommes ici nous avons un peu adopté les coutumes locales et nous avons voulu notre salut.
Le mot dicat est bon, fort puissant et nous protégé contre les étrangers, et arrange tout. Si tu oublies de pointer, tu t'adresses à Allah dicat. Il nous trois messieurs, COT, PD.

FRANCAISES, FRANCAIS,
Nous subissons maintenant le NORMALISATION des situations de TROIS à CINQ CENT MILLE travailleurs immigrés entrés CLAUDESTINEMENT en France et qui vont, dès maintenant, pouvoir faire voir leurs familles TOUJOURS NOMBREUSES...

De fil en aiguille, la théorie de la colonisation par l'intérieur et l'appel à la ségrégation qui en découle, deviennent un argument politique face à un gouvernement plus internationaliste, plus attentif aux problèmes du Tiers Monde et de ses ressortissants émigrés en France. Si le racisme procède toujours des mêmes principes, le discours raciste évolue et s'adapte aux velléités politiques : il y a quelques années, nous avons subi le racisme de crise, puis, à la fin du septennat de Giscard d'Estaing, le racisme d'Etat. Nous voilà logiquement parvenu au seuil de l'époque du racisme comme force et levier d'opposition.

Les arguments développés par les groupuscules d'extrême-droite ont été d'ailleurs repris par certains organes de presse dont l'appartenance politique ne fait aucun doute, mais dont l'audience est nettement plus étendue.

Invasion, délinquance, déficit de la Sécurité Sociale

Ainsi, le Figaro reprend l'argumentation suivante : si la Sécurité sociale est en déficit, c'est la faute des immigrés, qui avec femmes et enfants, grugent son budget. L'article fera tâche d'huile : cité par « Le National », puis affiché sur la porte d'un antiquaire de l'avenue Parmentier à Paris !

De la parole aux actes, il n'y a qu'un pas que certains continuent de franchir quotidiennement. D'abord sur le chapitre de la délinquance. Chez « Global », la délinquance est à l'ordre du jour. « Plusieurs magasins ont été l'objet de vols nocturnes... curieusement, chacun de ces délits était précédé par la visite dans le courant de la journée d'un groupe de deux ou trois personnes de couleur... Il serait donc indiqué d'être vigilant ! » Celle est la circulaire diffusée par M. Haag, directeur



Photo Semra

EHO (Paris 11^e) Après plusieurs semaines de lutte pour leur régularisation de brimades et d'injures racistes, le patron a finalement cédé devant la détermination des travailleurs. A gauche, quelques extraits de tracts (ENIM et Œuvre Française).

commercial à la Chaîne Européenne du Meuble, à tous les magasins « Global » de France.

Là encore, le Mrap a déposé plainte, puisque de tels agissements contribuent largement à entretenir le climat de xénophobie et à faire accéder la thèse déjà fort répandue, selon laquelle tous les délinquants seraient des étrangers. Point n'est besoin de collectionner les coupures de presse accusatrices, d'autres s'en chargent, qui découpent minutieusement « Le Parisien », « France Soir », « Minute », certains quotidiens régionaux, puis les envoient sous forme de lettres anonymes au Mrap. « Xénophobie », analyse un correspondant anonyme, « du grec xenos, étranger et phobos, effroi, ici la haine est traduite par l'effroi, l'effroi, signifie peur. Mais peur de quoi ? Eh bien, moi je peux vous le dire, ce sont les Français qui sont sur leur « qui vive » à cause des Algériens. Il vous suffira, à vous, de regarder les articles découpés en début de lettre » (bagarres, vols commis par des Algériens)... aujourd'hui même Jacques Chirac est obligé de demander des renforts... Ça ne m'étonne pas, puisque Paris comptait, en 1975 34,6 % de tous les Algériens vivant en France. » Les opinions exprimées par ce correspondant, qui dit avoir 17 ans, montrent la mesure de l'intoxication subie par l'opinion publique.

Question délinquance, les Tsiganes n'ont pas meilleure réputation. Témoins, trois affaires récentes survenues dans la Seine-et-Marne. A propos de vols à Bars-sur-Seine, deux journaux locaux « L'Est Eclair », de Troyes, et « L'Union républicaine », de Reims, publient des articles qualifiant les campements tsiganes d'école du crime et de gang. Quelques temps plus tard, au Mesnil-sur-Amelot, toujours dans la Seine-et-Marne, la police encercler un camp à six heures du matin pour effectuer une perquisition et des contrôles, doublés d'interrogatoires. « France Soir », enfin, titre : « Elle risque de perdre la vue pour avoir défendu son cheval contre des nomades » à la suite d'un échange de coups de feu survenu à Giremoutiers. Le journal « Le Pays Briard » rétablira la vérité après une enquête approfondie : le sédentaire avait tiré le premier.

Toutes ces informations diffusées par certains organes de presse posent un problème de fond. Qui les communique aux journaux ? Pourquoi ne sont-elles pas vérifiées, alors qu'elles servent à entretenir un racisme quotidien et ordinaire, qui se traduit de diverses manières : refus de servir, coups et blessures (comme à Aix-en-Provence, où le cabaret « La Belle Epoque » a fait l'objet d'une fermeture judiciaire de quinze jours pour ce motif) démonstrations de mauvais goût (à Paris-18^e, des jeunes en état d'ivresse affichent à leur fenêtre des emblèmes nazis et des croix gammées, retirées sur la plainte des habitants du quartier et du Mrap) ; propos racistes (à Saintes, une directrice d'agence matrimoniale vante la qualité de ses services dans le journal « Sud Ouest », car dit-elle, elle n'accepte parmi ses clients ni handicapés mentaux, ni Arabes...), la liste est longue (voir encadrés).

Rétablir la vérité

Certes la lutte antiraciste progresse fortement, le gouvernement prend des mesures favorables aux immigrés, l'opinion publique du même coup réagit plus facilement contre des actes et des propos racistes ou discriminatoires. Une toile de fond somme toute favorable. Dans ce contexte, la campagne d'intoxication lancée par la droite à des fins politiques, contre un régime qu'elle abhorre, risque de ne pas atteindre son but.

Les Français pourront-ils croire que si la délinquance augmente, si la Sécurité Sociale est en déficit, si le chômage atteint un seuil critique, si des bombes terroristes explosent, la faute en incombe aux « étrangers » ?

Raisonnement, non. Il est indispensable de les éclairer sur les réalités et sur l'usage fait aujourd'hui du racisme. Une bataille nouvelle pour les militants du Mrap.

V.M.

SEVICES EN TOUS GENRES

Un jeune Mauricien a été frappé et conduit au commissariat de police, alors qu'il attendait, avec 150 autres personnes étrangères, de faire régulariser sa situation au Centre d'accueil du 12, rue Lambert (Paris-18^e). L'agent de police chargé d'organiser l'attente avait répliqué à l'impatience des gens, qui avaient froid : « Vous êtes des animaux, on va vous parquer derrière les barrières ». Le jeune homme, qui était alors sorti de la file d'attente, s'est vu rabroué par ce même agent de police : échange de mots, puis de coups, protestation de l'assistance, car de police, procès-verbal : l'engrenage habituel. Selon l'inspecteur principal de police, il ne peut y avoir là d'acte raciste, puisque le policier en question était martiniquais. Le Mrap a adressé une lettre de protestation au ministre de l'Intérieur.

A Toulouse, où de nombreux propriétaires refusent toujours de louer des chambres aux personnes de couleur, un jeune étudiant marocain, Abdelhak Khechane, venu s'inscrire à la Faculté des Sciences sociales afin d'y présenter un D.E.A., a porté plainte pour injures racistes, coups et blessures. En effet, dans la nuit au 3 au 4 novembre, n'ayant trouvé aucune possibilité d'hébergement, il a décidé de passer la nuit dans la salle d'attente de la gare Matabiau. Vers une heure du matin il a été interpellé par un agent de la SNCF, affecté au service de police. Conduit dans les locaux de la police de la gare, il a été « passé à tabac » par cette même personne. Le Comité toulousain du Mrap, qui soutient l'action de M. Khe-

chane, a adressé une lettre de protestation au Préfet.

A Flers, dans l'Orne, le 14 novembre 1981 le jeune Hamed Belkeir s'est vu refuser le droit d'entrer à la discothèque le « Mille-Pattes ». Le soir même, il se fait pourchasser par les videurs du « Mille-Pattes ». Une commerçante et deux de ses camarades appellent la police, qui n'intervient pas. Hamed sera hospitalisé huit jours. Le 21 novembre 1981, un groupe composé des camarades d'Hamed décide d'entrer en force au « Mille-Pattes » pour demander des explications. Le gérant de l'établissement, M. Gauquelin, prévenu, avait exceptionnellement armé ses videurs et renforcé ces derniers d'un groupe de « gros bras » et de chiens. La police, prévenue par le gérant, était là aussi aux côtés de la milice privée. L'inévitable affrontement a lieu : un videur et un agent de police sont légèrement blessés. Les jeunes s'enfuient et la « chasse à l'Arabe » commence. Des interpellations arbitraires sont faites sur des jeunes gens qui n'avaient rien de commun avec cette affaire mise à part leur appartenance ethnique. Tous les jeunes interpellés, sans exception affirment avoir été victimes de violences physiques et d'injures racistes.

Notons qu'aucun des videurs armés qui avaient participé à la poursuite dans la ville n'a été interpellé.

A l'issue du délai de garde à vue, six jeunes gens ont été écroués à la Maison d'Arrêt de Caen.

Le meurtre d'un jeune Algérien : trop d'indulgence !

Après le verdict prononcé dans l'affaire du meurtre du jeune Algérien de 15 ans, Abdelkader Laïreche, le Mrap s'étonne que le Procureur, porte-parole des Pouvoirs Publics, se soit employé à minimiser le crime.

Il rappelle que cette jeunesse issue de l'immigration, dont elle porte en elle l'inégalité et les handicaps so-

ciaux, économiques et juridiques, ne bénéficie pas quant à elle de la moindre indulgence lorsqu'elle est accusée d'actes ou de délits mineurs.

La décision de Créteil ne peut donc qu'aggraver le fossé déjà existant entre les adultes et les jeunes, les Français et les immigrés.

LOI n° 81-909 du 9 octobre 1981 modifiant la loi du 1^{er} juillet 1901 relative au contrat d'association en ce qui concerne les associations dirigées en droit ou en fait par des étrangers.

Art. 1^{er}. — I. — Dans la deuxième phrase du deuxième alinéa de l'article 5 de la loi du 1^{er} juillet 1901 relative au contrat d'association, les mots « et domiciles » sont remplacés par les mots : « domiciles et nationalités ».

II. — Il est ajouté, entre le deuxième et le troisième alinéa de l'article 5 de la loi précitée du 1^{er} juillet 1901, un nouvel alinéa ainsi rédigé :

« Lorsque l'association aura son siège social à l'étranger, la déclaration préalable prévue à l'alinéa précédent sera faite à la préfecture du département où est situé le siège de son principal établissement. »

Art. 2. — Le titre IV de la loi précitée du 1^{er} juillet 1901 est abrogé.

Art. 3. — Il est ajouté à la loi précitée du 1^{er} juillet 1901 un article 21 bis ainsi rédigé :

« Art. 21 bis. — La présente loi est applicable aux territoires d'outre-mer et à la collectivité territoriale de Mayotte. »

LOI n° 81-941 du 17 octobre 1981 modifiant diverses dispositions du code du travail relatives à l'emploi de travailleurs étrangers en situation irrégulière

Art. 1^{er}. — L'article L. 341-4 du code du travail est complété par les dispositions suivantes :

« L'étranger qui a obtenu le statut de réfugié est dispensé de cette autorisation. »

Art. 2. — Les articles L. 342-1, L. 342-2, L. 342-3, L. 342-4, L. 342-6 et L. 342-7 du code du travail sont abrogés.

Art. 3. — Il est inséré dans la partie législative du code du travail un article L. 364-2-1 ainsi rédigé :

« Art. L. 364-2-1. — Toute infraction aux dispositions du premier alinéa de l'article L. 341-6 est punie d'un emprisonnement de deux mois à un an et d'une amende de 2 000 F à 20 000 F, ou de l'une de ces deux peines seulement.

« En cas de récidive, l'emprisonnement peut être porté à deux ans et l'amende à 40 000 F.

« L'amende est appliquée autant de fois qu'il y a d'étrangers concernés. »

Art. 4. — I. — Le troisième alinéa de l'article L. 341-6 du code du travail est abrogé.

II. — Il est inséré dans la partie législative du code du travail un article L. 364-2-2 ainsi rédigé :

« Art. L. 364-2-2. — En cas de condamnation pour les faits prévus à l'article L. 341-6, le tribunal peut ordonner, aux frais de la personne condamnée, l'affichage du jugement aux portes des établissements de l'entreprise et sa publication dans les journaux qu'il désigne.

« Il peut également prononcer la confiscation de tout ou partie des outils, machines, matériaux, véhicules, utilisés ou stockés à l'occasion de l'infraction ou qui auront servi à la commettre, ainsi que du produit du travail effectué par les étrangers dépourvus de l'autorisation visée à l'article L. 341-4.

« Le tribunal devra désigner les objets sur lesquels portera la confiscation. »

Art. 5. — I. — Il est inséré dans la partie législative du code du travail un article L. 341-6-1 ainsi rédigé :

LA NOUVELLE LEGISLATION SUR L'IMMIGRATION

Le droit d'association

L'abrogation du Décret-Loi 39 enserrant le droit d'association des immigrés dans des limites étroites était réclamée de toute part depuis longtemps. Ce texte soumettait en effet les associations étrangères au régime de l'autorisation préalable du ministre de l'Intérieur, autorisation qui pouvait d'ailleurs être ultérieurement retirée.

En outre, la présence de 25 % d'adhérents étrangers ou d'un seul administrateur étranger suffisait à rendre toute association passible de ce régime, en sorte que la participation des étrangers à la vie associative se trouvait compromise.

Dans un premier temps, le projet gouvernemental prévoyait bien la liberté d'association, mais il réservait la nullité d'une association quand ses activités étaient de nature à porter atteinte à la situation diplomatique de la France. Une telle possibilité, fondée sur un critère aussi indéfini laissait la porte ouverte à l'arbitraire, sans pour autant garantir effectivement le pouvoir contre la crainte légitime du terrorisme.

La discussion parlementaire a fait disparaître cet article qui atténuait singulièrement la portée de la réforme, en sorte qu'aujourd'hui les étrangers jouissent totalement de la liberté d'association, les pouvoirs publics pouvant seulement exercer contre leurs associations les actions dont ils disposent contre toute association française commettant des actes répréhensibles, c'est-à-dire intentant une action judiciaire en dissolution.

La lutte contre l'emploi clandestin des travailleurs en situation irrégulière.

Ce texte vise essentiellement à lutter contre le travail clandestin et compte tenu de l'ampleur actuelle des problèmes de régularisation, il revêt une importance non négligeable, encore que seule l'application en pratique pourra démontrer la plus ou moins grande efficacité des solutions adoptées en l'espèce.

A titre dissuasif pour l'employeur, il est prévu que le Tribunal peut ordonner l'affichage du jugement aux portes des établissements ou de l'entreprise condamnée pour emploi de travailleurs en situation irrégulière, prononcer la confiscation du matériel, ainsi que du produit du travail clandestin.

« Art. L. 341-6-1. — L'étranger employé en violation des dispositions de l'alinéa premier de l'article L. 341-6 est assimilé, à compter de la date de son embauchage, à un travailleur régulièrement engagé en ce qui concerne les obligations de l'employeur relatives à la réglementation du travail définie au livre II du présent code et, pour les professions agricoles, aux articles 992 et suivants du code rural, ainsi qu'à la prise en compte de l'ancienneté dans l'entreprise.

« En ce qui concerne les avantages pécuniaires, cet étranger a droit au titre de la période d'emploi illicite :

« 1° Au paiement du salaire et des accessoires de celui-ci conformément aux dispositions législatives ou réglementaires et aux stipulations contractuelles applicables à son emploi, déduction faite des sommes antérieurement perçues au titre de la période considérée ;

« 2° En cas de rupture de la relation de travail, à une indemnité forfaitaire égale à un mois de salaire à moins que l'application des règles figurant aux articles L. 122-2-1, L. 122-3-1, L. 122-8 et L. 122-9 ou des stipulations contractuelles correspondantes ne conduise à une solution plus favorable.

« La juridiction prud'homale saisie peut ordonner par provision le versement de l'indemnité forfaitaire visée à l'alinéa précédent.

« Ces dernières dispositions ne font pas obstacle au droit du salarié de demander en justice une indemnisation supplémentaire s'il est en mesure d'établir l'existence d'un préjudice non réparé au titre desdites dispositions. »

II. — L'article L. 324-14 du code du travail est complété par un nouvel alinéa ainsi rédigé :

« Celui qui confie à un entrepreneur inscrit au registre du commerce ou au répertoire des métiers l'exécution d'un certain travail ou la fourniture de certains services, alors que cet entrepreneur, ne possédant manifestement pas lui-même les moyens pour assurer ces prestations, les sous-traite à son tour à un entrepreneur clandestin, est tenu solidairement avec celui avec lequel il a traité et l'entrepreneur clandestin au paiement des salaires et accessoires, impôts, taxes et cotisations dus aux salariés, au Trésor et aux organismes de protection sociale à raison des travaux ou services effectués pour son compte. »

Art. 6. — Il est inséré dans la partie législative du code du travail un article L. 341-6-2 ainsi rédigé :

« Art. L. 341-6-2. — Les organisations syndicales représentatives peuvent exercer en justice les actions nées en faveur des travailleurs étrangers en vertu des dispositions de l'article L. 341-6-1 du présent code, sans avoir à justifier d'un mandat de l'intéressé, à condition que celui-ci n'ait pas déclaré s'y opposer. L'intéressé peut toujours intervenir à l'instance engagée par le syndicat. »

Art. 7. — Il est inséré dans la partie législative du code du travail un article L. 341-6-3 ainsi rédigé :

« Art. L. 341-6-3. — Les associations régulièrement constituées depuis cinq ans au moins pour la lutte contre les discriminations peuvent saisir les organisations syndicales représentatives pour leur demander d'exercer devant toutes les juridictions tous les droits réservés à la partie civile pour toutes les infractions relatives à l'emploi de la main-d'œuvre étrangère. »

Art. 8. — Les articles 3 et 4 de la présente loi n'entreront en vigueur qu'à compter du 1^{er} janvier 1982.

Par ailleurs l'étranger employé clandestinement est assimilé, à compter de la date de son embauchage, à un travailleur régulièrement engagé et bénéficie donc des avantages pécuniaires prévus par la loi.

Cette disposition tend à faire échec à une certaine jurisprudence qui décidait qu'une relation de travail illicite n'était pas juridiquement protégée. Mais il faut bien reconnaître que cette jurisprudence était déjà quelque peu poussiéreuse et que les conseils des prud'hommes fréquemment, à partir du moment où la relation de travail était établie, accordaient le paiement du salaire et de ses accessoires, ainsi que le cas échéant du préavis.

La difficulté essentielle consiste à établir la réalité d'une relation de travail, tentative qui butte généralement sur les questions de preuves.

Pour renforcer l'efficacité de la lutte, le texte prévoit d'étendre la responsabilité et la solidarité financière à toute entreprise qui confie à un entrepreneur inscrit au registre du commerce ou au répertoire des métiers, l'exécution d'un travail ou la fourniture de services, alors que cet entrepreneur ne possédant manifestement pas lui-même les moyens pour assurer ces prestations les sous-traite à son tour à un entrepreneur clandestin.

C'est la mise en échec de certaines pratiques bien connues dans la confection.

Enfin le texte a tenté de pallier l'inertie ou la réserve trop fréquente de travailleurs immigrés qui n'osent pas déclencher les poursuites contre leurs employeurs, en disposant que les organisations syndicales pouvaient déclencher la lutte contre les employeurs clandestins sans avoir à justifier de mandats des travailleurs étrangers intéressés, et qu'elles pouvaient être incitées à le faire par l'action des associations régulièrement constituées depuis 5 ans au moins pour la lutte contre les discriminations.

Cette dernière disposition vise à légitimer l'action de mouvements tels que le Mrap. Mais force est de reconnaître que le législateur n'est pas allé jusqu'au bout de sa logique, car il aurait dû conférer au Mrap le droit d'agir directement, puisque jusqu'à présent il l'a toujours utilisé à bon escient.

Commentaires :
Maître George PAU-LANGEVIN

La première partie a été publiée dans *Droit et Liberté* de novembre.

Au jour le jour

16 novembre. R. Mazenod reçoit le groupe antiraciste du comité des églises pour les travailleurs migrants en Europe. Ce groupe, invité par la CIMADE et composé de représentants de Suède, d'Angleterre, d'Allemagne Fédérale, de Belgique, des Pays-Bas, de France et de Finlande a profité d'un séjour d'études à Paris pour mieux connaître le **Mrap**.

21-22 novembre. Anne-Marie Dumas, responsable de la Commission Relations Internationales, représente le **Mrap** au Congrès des droits socialistes de l'Homme.

21 novembre. A Lévy reçoit une délégation de syndicalistes israéliens venus à Paris à l'invitation de la CGT.

A. Lévy et R. Mazenod représente le **Mrap** à la réception organisée par l'Amicale des Algériens en Europe pour l'anniversaire de l'insurrection de 1954.

28 novembre. Charles Palant prend la parole, au nom du **Mrap**, à l'ouverture des travaux de la conférence annuelle de la « Presse Nouvelle » journal yiddish progressiste qui célèbre le 48^e anniversaire de sa fondation.

1^{er} décembre. J. Cukierman représente le **Mrap** à la soirée annuelle de solidarité avec le peuple palestinien, soirée demandée par l'ONU.

2 décembre. Première réunion au Secrétariat d'Etat chargé des immigrés, de la mission dirigée par François Gaspard concernant l'accueil, l'information et la culture des immigrés. A. Lévy y participe.

3 décembre. Lettre à M. Khenfar, représentant général d'Air Algérie, pour exprimer notre solidarité après l'attentat perpétré contre son agence.

Envoi à Nicole Questiaux de propositions pour la poursuite contre l'article de « Minute » sur « Holocauste », à la suite de la plainte déposée par la Licra différente de celle du **Mrap**. Avocat : George-Pau Langevin.

3 décembre. R. Mazenod rencontre le comité de Tours qui l'avait invité à faire une animation sur l'Afrique du Sud avec projection du film « La dernière tombe à Dimbaza ».

5 décembre. R. Mazenod, J. Cukierman et D. Kupferstein reçoivent un responsable des syndicats de Cisjordanie invité par la CGT et s'entretiennent avec lui des problèmes du Proche-Orient.

11 décembre. A.G. du Comité Rhône-Alpes.

Le lundi 14 décembre, M. Savary, ministre de l'Education Nationale, a reçu une délégation du **Mrap** composée de François Grémy, président, Jean Pihan, vice président, René Mazenod, secrétaire national, Suzanne Monnerie du Bureau National et cinq membres de la commission Education : Michel Zoladz, animateur de la commission, Jackie Casanova, Samuel Darmont, Michel Lasnier et Claude Richard. L'accueil a été chaleureux et pendant près d'une heure, le ministre s'est montré très attentif aux nombreux problèmes soulevés par la délégation, qu'il s'agisse des maternelles, du primaire, du secondaire ou des Universités.

Le racisme hors des cités

GROS PLAN

Ils ont noms « Les Capucins », « Bassau », « Monclar », « Champfleury », les quartiers H.L.M. où les êtres et leurs demeures se délabrent. Ils se ressemblent tous, de Gray (Haute-Savoie) à Angoulême (Charente), tous marqués par la lèpre du ghetto pour hommes marginalisés, immigrés ou gitans, « français-musulmans » parfois, comme en Avignon (Vaucluse).

Pendant plusieurs jours dans ces localités, le **Mrap** a été au-devant de ceux qui sont exclus d'une société qu'ils ont grandement contribué à édifier.

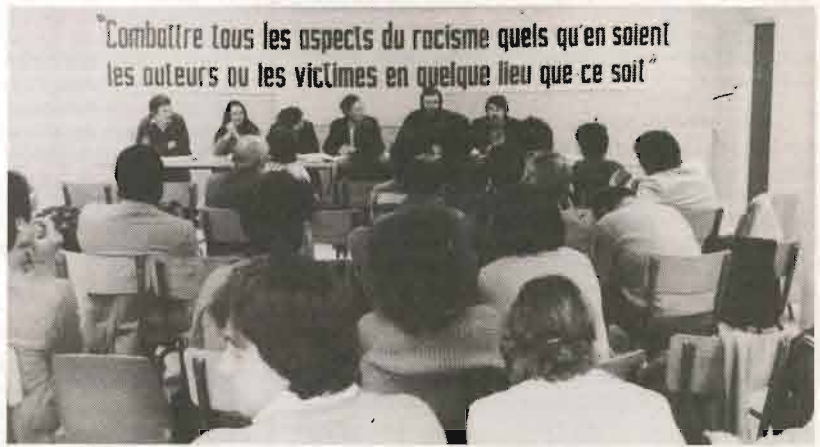
Remise en cause

A Gray, dans une ZUP de 2 000 habitants, plus de 150 appartements sont inoccupés pour cause de mauvais entretien. Pourtant les immigrés y vivent de plus en plus nombreux. Certains parents français retirent leurs enfants de l'école primaire du quartier pour les envoyer dans le centre ville. Une classe a dû être supprimée au grand désespoir des enseignants et du maire de Gray : « Ça fait vraiment mal au-dedans de voir se développer dans sa propre ville un racisme insidieux comme celui-là », a-t-il déclaré. Les élus et le **Mrap** vont agir ensemble pour qu'un G.A.P. (Groupement d'Assistance Psychologique) soit créé dans l'école des Capucins. Des réunions vont être organisées dans le quartier avec toutes les associations et organismes concernés... « Pour que la confiance s'établisse, il faudrait que les gens se voient davantage, en particulier quand ils s'amusent. Invitons les associations de travailleurs immigrés à la fête des écoles » a conclu le maire de Gray qui nous montrait

ainsi que sa participation au « pot » amical offert la veille par le C.L. n'était pas une simple formalité obligatoire, mais l'expression de sa volonté d'agir contre le racisme, (il y avait d'ailleurs environ 30 élus locaux présents en ce 11 novembre).

« anti structures » de naissance, comme le prétendait un élu d'une autre cité.

Baucoup d'aspects de la ségrégation auront été évoqués dans ces rencontres. Qui dira les difficultés qu'ils ont à avoir simplement leur club de foot, qui dira la responsabi-



Une assemblée générale à Angoulême.

La situation des jeunes, leur « mal-vie » a été au centre de toutes les rencontres. Une proposition concrète a jailli : une structure, un peu à l'image du « comité pour un métro sans racisme », où pourront se regrouper tous ces jeunes qui subissent de plein fouet la violence d'une société d'exclusion.

Un comité « le racisme hors des cités » va être mis sur pied, une carte d'adhésion à très bas prix sera établie. Elle mentionnera le nom du quartier et reproduira des extraits de la loi de juillet 1972 (contre le refus de servir dans les bars, les bals, etc.).

Cet engagement des jeunes témoignera également qu'ils sont à même de prendre en charge leur propre défense et qu'ils ne sont pas

lité de certains médias qui mettent en avant le moindre fait pour parler de « la bande à Bassau », des « pourris de Monclar »... Bien sûr, les journalistes ne sont pas responsables du sort que la société réserve aux immigrés et à leurs enfants, mais il faut dire que bon nombre d'entre eux contribue à la dégradation de la situation par goût du spectaculaire ou du titre à sensation. Cette remise en cause de la presse locale fut très souvent au centre des discussions.

N'était-elle pas justifiée, cette véhémence des jeunes d'Angoulême face à un journaliste de Sud-Ouest quand on voit que l'article publié le lendemain de la réunion titrait à propos du **Mrap** « Pour l'amitié entre les races. » ?

Ici et là

LYON : Que faire ?

Le comité local a tenu son assemblée générale le vendredi 11 décembre. Il vient d'éditer un double feuillet intitulé « Vous êtes témoin d'actes de racisme. Que faire?... ». Une initiative qui peut être utile à un grand nombre de personnes. (Comité du Rhône du **Mrap**, Maisons des Associations, 46, cours de la République, 69100 Villeurbanne).

TOURS : Afrique du Sud

Les 2 et 3 décembre, deux soirées ont été organisées par le comité local et le Mouvement de la Paix sur le thème de l'Afrique du Sud avec projection du film « La Dernière Tombe à Dimbaza ». René Mazenod, secrétaire national, a animé le débat du 3.

ANNECY : Racisme et génétique

Le 8 décembre, le comité local du **Mrap** a organisé avec le Groupe Français d'Education Nouvelle, une conférence-débat avec Albert Jacquard sur le thème « Intelligence, génétique, racisme ». Les 200 personnes présentes ont participé à un débat animé. 26 numéros de « Différences » ont été vendus ainsi que des affiches et auto-

collants en grand nombre.

Le 5 décembre, le comité avait participé à un après-midi consacré à l'Islam avec Albert Samuel. 70 personnes étaient présentes. 40 numéros de « Différences » ont été vendus.

NIMES : Bibliothèque

Le comité nîmois a organisé le 14 décembre une conférence de M^e François Roux sur les « problèmes actuels des D.O.M.-T.O.M. » avec projection du film « Derrière le rideau de fleurs ». Le comité a mis en place une bibliothèque de prêt d'ouvrages relatifs au racisme.

OLORON (Pyrénées-Atlantiques) : Dans toutes les écoles

Le comité d'Oléron a organisé du 12 au 19 décembre une exposition de dessins d'enfants préparée dans les écoles primaires sur le thème de la lutte contre le racisme et pour l'amitié entre les peuples avec l'agrément de l'Inspecteur d'Académie et de l'Inspecteur Primaire et sous le parrainage de la municipalité. Une trentaine de classes y ont participé. Pour clôturer l'exposition, une fête a été prévue avec la participation du « groupe folklorique des Portugais de Pau ».

Rencontres

Les bureaux des comités locaux de Saintes, Gray, Angoulême, Avignon, accompagnés de Jean-Pierre Garcia ont rencontré entre le 11 et le 26 novembre dernier des élus, des associations d'émigrés, des syndicats, des partis politiques, ainsi que de nombreux enseignants et travailleurs sociaux.

Ces multiples interventions concentrées sur trois jours furent riches pour tous les militants. Elles ont contribué à asseoir l'autorité morale des comités, à éclaircir certaines questions et à lever les malentendus qui avaient pu s'instaurer dans la dernière période.

Ces délégations permirent d'évaluer avec exactitude la nouvelle politique de l'immigration et de constater les nombreuses carences qui caractérisent les opérations de régularisation des sans-papiers (c.f. à titre d'exemple le texte déposé au préfet du Vaucluse).

Jean-Frédéric MAURIN

Festival du film contre le racisme - Amiens du 11 au 21 mars 82.

Le cœur a des raisons que la raison (ethnocentriste) ne connaît pas

Elle s'appelle Li Shuang, elle est chinoise, artiste peintre. Le 5 novembre, elle a été condamnée à 2 ans de camp de « rééducation par le travail » pour être la fiancée d'un étranger, Emmanuel Bellefroid, diplomate français, sinologue.

Elle s'appelle Lisa Alexeieva, belle-fille d'Andrei Sakharov, et vient d'obtenir son visa de sortie d'U.R.S.S. après la grève de la faim de près de 3 semaines de son beau-père, qui a fait craindre pour la vie même du prestigieux physicien.

Dans un pays comme le nôtre, qui a vu la naissance des Droits de l'Homme, ces deux histoires identiques révoltent à juste titre nos sentiments humanitaires qui nous font condamner de telles pratiques intolérables bafouant le droit le plus élémentaire pour toute personne humaine : celui d'aimer. Il est vrai qu'elles se passent dans des pays autres que la France.

A toutes fins utiles, rappelés que du 2 novembre 1945 au 29 octobre 1981, la législation française faisait obligation à tout étranger résidant en France depuis moins d'un an et désireux de se marier, de se soumettre à l'autorisation préalable du ministre de l'Intérieur qui était souverain en la matière. Le **Mrap** a toujours dénoncé et combattu ce tristement célèbre article 13 de l'Ordonnance de 1945 qui était un obstacle inadmissible au droit d'aimer.

« Le million » : c'est fini !

Le « million » aux immigrés a été supprimé le 25 novembre 1981 par une circulaire du ministre de la Solidarité Nationale. Il avait été instauré par une note interministérielle du 30 mai 1977 et M. Stoléro s'en était fait l'ardent propagandiste. Sa théorie était qu'il fallait inciter les immigrés à rentrer dans leur pays pour... résoudre le chômage en France.

Bien que ce texte ait été abrogé en Conseil d'Etat le 7 décembre 1979 sur intervention du **Mrap**, il avait été maintenu par l'ancien gouvernement dès le 8 du même mois, sans doute pour donner un exemple du sens de la démocratie. Quoi qu'il en soit, malgré les efforts répétés de MM. Giscard d'Estaing, Barre et Stoléro, il n'avait jamais eu le succès escompté. En un peu plus de 4 ans, il n'a concerné qu'à peine 100 000 personnes, travailleurs et familles confondus. La décision du 25 novembre dernier ne fait que réparer une discrimination raciste et une injustice envers les travailleurs migrants étrangers et les leurs.

Crimes de guerre

Heinzt Barth, un ancien officier nazi qui avait participé le 10 juin 1944 au massacre d'Oradour où 500 femmes et enfants avaient été enfermés dans l'église du village puis brûlés vifs, a été arrêté en République Démocratique Allemande.

Cet ancien sous-lieutenant, déjà condamné à mort par contumace par un tribunal militaire français en 1953, vivait sous une fausse identité depuis 37 ans.

Il devra être rejugé pour crimes de guerre et crimes contre l'humanité en Allemagne de l'Est, sa première condamnation à mort tombant sous le coup de la prescription. En effet, dans la législation française seuls les crimes contre l'humanité sont imprescriptibles. Or, à Bordeaux, il avait été jugé pour crimes de guerre.

Il risque actuellement à nouveau la peine de mort. La RDA a adressé à la chancellerie française une commission rogatoire internationale, qui a été transmise au Parquet de Limoges.

RACISME ET HOMOSEXUALITE

« *Homosexualité et racisme* », première réunion organisée à Paris en vue du colloque « **Expression et répression des différences** », connu un réel succès et réussit à rassembler des organisations qui en ont peu l'occasion. Regrettons cependant ici une participation relativement faible des membres du **Mrap**. Comment résumer près de quatre heures de débats ? S'y firent jour une véritable attente à l'endroit du **Mrap**, et une sensibilité anti-raciste manifeste de la part des sept organisations présentes. Le parallèle fut souvent brossé entre racisme et homophobie.

Par le **Beit-Haverim** (Juifs homosexuels), qui attribue « le danger évoqué par le juif ou l'homosexuel » à « la bonne dose de subversivité » véhiculée par son existence.

Pour un journaliste du **Gai Pied**, chaque groupe opprimé cherche « un lieu à l'approprié » lequel semble se concrétiser ici dans le personnage de « la folle », l'homme dont l'aspect féminin dérange même les homosexuels.

Pratiques discriminatoires

Similaire encore le rôle des religions : le représentant de **David et Jonathan** (homosexuels catholiques) dénonça l'attitude anti-évangélique de l'Eglise, qui sanctionnait autrefois l'homosexualité de mort, mais salua l'émergence en son sein d'une compréhension nouvelle.

Un membre d'**Arcadie** évoqua la situation dans

les entreprises où l'homosexuel risque le licenciement sous couleur de faute professionnelle et doivent souvent « en rajouter » pour se faire accepter.

Le droit à « l'indifférence »

Parallèle toujours pour le représentant du **CUARH-Paris** (Comité d'Urgence Anti-répression Homosexuelle), qui analysa les termes de « normalité » et de « différence » ; il conclut par un plaidoyer pour « le droit à l'indifférence » qui laissât l'autre vivre à son gré sans constituer de ghettos.

La **RHIF** (Rencontre des Homosexualités en Ile-de-France) s'attacha aux discriminations dont souffrent les divorcés homosexuels en matière de garde d'enfants.

Marie-Jo Bonnet, auteur d'« **Un Choix sans Equivoque** », souligna que les lesbiennes sont réprimées « dans la possibilité même d'exprimer leur différence ».

Le représentant du **CCL** (Centre du Christ Libérateur) aborda de front le rapport racisme-homophobie : alors qu'on ne risque pas de devenir juif, noir ou arabe, l'homosexualité suscite d'autant plus d'agressivité qu'elle est moins agréable.

Albert Lévy conclut sur la signification de sa présence, et rendez-vous fut pris pour le colloque. Un compte rendu in extenso sera publié incessamment et disponible au **Mrap**.

LE RACISME EN JUSTICE

Un responsable d'agence de l'A.N.P.E. à Grenoble, a comparu devant le tribunal correctionnel de cette ville, le 8 décembre dernier, pour discrimination raciale dans l'emploi.

En 1977, cette agence de l'A.N.P.E. diffusait des offres d'emploi à caractère discriminatoire.

Grand nombre d'annonces étaient libellées ainsi

- « Emploi proposé peintre. Européen ».
- « Profession femme de ménage. Européenne ».
- « Conducteur. Pas de Maghrébins ».
- « Emploi OS presse ou conducteur. Pas de Maghrébins ».
- « Emploi maçon. Pas de Maghrébins. Interdits dans l'entreprise ».

Ainsi 135 fiches ayant un caractère discriminatoire ont-elles été retenues par les enquêteurs.

Or seulement 9 employeurs de moyennes entreprises ont été poursuivis ainsi que Gaston Villemin, responsable, aujourd'hui à la retraite, de l'agence A.N.P.E. de Grenoble.

Le **Mrap** qui avait porté plainte a désigné Me Nelly Seloron pour assurer sa défense.

Le jugement sera rendu le 5 janvier 1982.

L'AFFAIRE PAPON

Le **Mrap** apporte son soutien aux familles de victimes qui ont déposé plainte contre M. Maurice Papon pour crime contre l'humanité, à la suite des révélations faites il y a quelques mois sur son rôle dans la déportation des juifs de Bordeaux.

La justice étant désormais saisie et disposant de tous les moyens d'enquête et de preuves, le **Mrap** tient à souligner qu'aucune instance privée ne saurait se substituer valablement à elle.

CARNET

Nos deuils

Nous avons appris avec émotion le décès de M^e Hans Philip, qui fut membre du Bureau National du **Mrap** et qui a toujours manifesté son soutien à notre Mouvement, notamment au plan juridique. Nous exprimons à son épouse et à ses enfants notre profonde sympathie.

Décédé à 81 ans, ancien directeur du journal yiddish « Naïe Presse », auquel il a collaboré jusqu'à ses derniers jours, Benjamin Fastag était un fidèle ami du **Mrap**. Il avait aussi écrit des articles pour « Droit et Liberté ». Que son épouse, sa fille, ses deux petites-filles trouvent ici l'expression de nos sincères condoléances.

Le poète Moché Szulsztejn, qui vient de mourir à l'âge de 70 ans, était l'un des plus éminents représentants de la littérature yiddish contemporaine. Né en Pologne, il vivait à Paris depuis 1937. Son œuvre — poésie, prose, essais — exprime les souffrances et les luttes des Juifs au temps du nazisme. Il fut parmi les fondateurs du **Mrap**.

Naissance

Nous avons la joie d'annoncer la naissance de Sarah, fille de nos amis Babeth Vaure et Luc Cassius, animateurs du comité du **Mrap** d'Evreux. Nous leur exprimons nos félicitations les plus chaleureuses.

Félicitations et vœux cordiaux également pour la naissance de Céleste, fille de notre amie Véronique de Rudder.

APPEL AUX COMITES

Etant donné l'importance des frais du siège en fin d'année, (salaires, loyer, etc.), nous demandons aux comités de bien vouloir régler leurs factures en retard et de renvoyer les adhésions et abonnements au fur et à mesure des règlements. D'avance merci.